

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Servitude de passage au profit de la Commune
- Personnel communal
- Décisions Modificatives Budgétaires
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

<p style="text-align: center;">du jeudi 28 novembre 2013</p>

Sur convocation en date du 21 novembre 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 28 novembre 2013, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY.

Absents : M. Didier GROBEL, Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

I. Urbanisme et travaux

. Une des saleuses est abîmée et doit être rapidement remplacée : M. le Maire indique que les finances de la commune autorisent un tel investissement ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité (une abstention : Sylvie FORESTIER)
l'acquisition d'une saleuse.

. M. le Maire indique qu'il a procédé à une visite du **gîte touristique communal**, en compagnie du contrôleur de l'organisme qui en valide les prestations. De nombreux travaux sont à prévoir pour pouvoir continuer à le louer. M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant au bien-fondé de ces travaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité moins deux abstentions, M. Dupuy et M. Henry.

. M. le Maire présente alors la demande de M. Fenani qui demande **l'autorisation d'implanter** sur le **terrain** situé derrière sa maison et son jardin, **propriété communale, un abri de jardin (de 4 m²)** pour y ranger ses vélos. M. le Maire précise qu'il a informé M. Fenani que le petit édifice en question devrait respecter les règles du PLU et que cette mise à disposition de fait du terrain communal ferait l'objet d'une **convention précisant que cette autorisation pourrait être annulée à tout moment et le terrain rendu à son état originel**. M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette autorisation d'implantation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'exception de cinq abstentions, Mme Nody, MM. Bawedin, Dupuy, Mauron, Saillet.

. M. le Maire donne alors la parole à M. Saillet pour présenter des délibérations liées à la **numérotation des rues**. Au hameau de Chez Layat, sur l'ancienne route de Saxel, un tronçon n'a pas de nom. Il se poursuit sur la commune de Saxel où il s'appelle **rue du Brevon**. M. Saillet propose au Conseil municipal d'adopter également cette dénomination pour la partie située sur Boège : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité. Par ailleurs, le propriétaire d'une habitation **située sur la commune de Saxel**, mais dont le chemin privé a son origine sur Boège, demande que lui soit attribué un **n° sur le chemin des Myrtilles** (hameau de Chez Layat), au point de départ de cette voirie privée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en accepte à l'unanimité le principe.

. M. le Maire donne la parole à Mme Goy, secrétaire générale, pour la présentation du **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**. Mme Goy attire l'attention du Conseil sur la nette amélioration du rendement du réseau, passée, à la suite des travaux effectués chaque année sur le réseau à 75,3 %.
M. le Maire remercie Mme Goy de sa présentation et propose au Conseil municipal d'approuver ce rapport et de maintenir inchangés les tarifs de l'eau pour le prochain exercice. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce maintien.

II. Servitude de passage au profit de la commune

M. Mauron quitte la salle du Conseil pendant le débat et le vote qui suivent.

M. le Maire explique au Conseil que le seul moyen d'accès aux captages des sources du réservoir des Granges-Buttet (Pierre à Curtet et Vers le Creux) et aux périmètres de protection les entourant est de passer par la piste privée construite par M. Mauron pour accéder à sa propriété de Lillette. Il serait bon de régler juridiquement cette situation afin d'assurer une servitude de passage au profit de la commune.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer chez le notaire de Boège les actes nécessaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité, les frais étant à la charge de la Commune.

III. Personnel communal

- **Ouvertures de postes** correspondant à l'**avancement** de certains agents. Ceci concerne un poste **d'agent de maîtrise principal**. M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette ouverture de poste. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- **Ouverture d'un poste d'adjoint technique de première classe**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

IV. Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire rappelle au Conseil que, dans la préparation du budget, on ne fait pas figurer toutes les subventions attendues, afin de conserver une certaine marge de manœuvre financière. Les décisions modificatives proposées au Conseil permettent d'inclure les subventions reçues récemment et de les affecter à certaines dépenses. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

○ Dépenses de fonctionnement :	+ 84 500 euros
▪ Chapitre 011 : charges à caractère général.....	+ 50 220 euros
▪ Chapitre 012 : charges de personnel.....	+ 27 500 euros
▪ Chapitre 014 : Atténuation de produits (FNGIR)	+ 80 euros
▪ Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante	+ 6 700 euros
○ Recettes de fonctionnement :	+ 84 500 euros
▪ Chapitre 74 : Dotations.....	+ 71 500 euros
▪ Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	+ 5 000 euros
▪ Chapitre 77 : Produits exceptionnels.....	+ 8 000 euros

V. Affaires scolaires, périscolaires et culturelles

M. le Maire donne la parole à Mme Scherrer, qui fait un point rapide sur la **fréquentation des deux premiers spectacles de l'année** : Entracte à Boège a refusé du monde lors du one-man-show de Mustapha Al-Atrassi et la salle a été remplie à 80 % pour Les Tribulations d'Harold, au-delà des prévisions de l'association.

Mme Scherrer signale par ailleurs que la commission scolaire organise une réunion d'information et de débat pour les familles le lundi 2 décembre à 20 h dans la salle communale sur les **rythmes scolaires**. Elle expose l'orientation envisagée par la commission et les parents représentant les parents en Conseil d'école : ne pas transmettre de projet d'horaires au DASEN, mais répondre par un courrier motivé en demandant un moratoire ou une dérogation, compte-tenu des contraintes particulières de Boège. Elle rapporte par ailleurs s'être informée sur les conséquences d'une telle démarche : pour les communes qui refuseront de transmettre leurs nouveaux horaires, le DASEN leur transmettra sa décision et leur imposera des horaires de son choix en février ou en mars. Néanmoins, il sera possible aux municipalités nouvellement élues de demander une modification des horaires au printemps. Mme Scherrer fera un compte-rendu des réactions des familles après la réunion du 2 décembre et celle, concernant l'école du Château, du 3 décembre.

VI. Questions diverses

. M. le Maire signale que le Secours Catholique demande à pouvoir utiliser la **salle communale le 21 décembre**, pour un concert offert par la Chorale des Collines du Léman. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette mise à disposition à titre gracieux.

. M. le Maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'indemnité de 300 euros versées aux inspecteurs des impôts qui viennent cinq fois par an informer les administrés quant à leur imposition. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. M. le Maire montre alors le **livre** réalisé par M. Paccot **sur la vallée verte** et publié aux Editions du Colporteur. On peut se le procurer pour 11 euros.

. M. le Maire informe alors le Conseil municipal que, comme prévu, Maître Ongaro a fait un dossier et un courrier de **recours auprès du Premier Ministre** concernant **l'imposition à la taxe foncière des terrains constructibles non bâtis**. Ces documents ont été envoyés en courrier recommandé et faute d'une réponse dans un délai de deux mois, la commune fera un recours gracieux devant les juridictions administratives.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h.